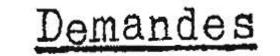
gd/1949.

## L'UNITÉ DOUANIÈRE LIBANO-SYRIENNE;

## LES NEGCCIATIONS GATT: LISTE DES DEMANDES DE CONSESSIONS TARIFAIRES ADRESSIES PAR LA FINLANDE À L'UNITE DOUANIERE LIBANO-SYRIENNE.

Désignation des marchandises



۰.

;

Numéros

A11

Réduction du droit de douane de 25 à 16,5 % ad valorem pour bois contreplaqués en bois de bouleau.

Exemption du droit de douane au lieu de 8 % ad valorem.

Bois contreplaqués 393

Cartons en rouleaux ou en 417 feuilles, non façonnés, ni ouvrés

## CONFERENCE DU COMMERCE

ET DE L'EMPLOI

TROISIEME SESSION

Proçès-verbal de la réunion tenue à l'hôtel Verdun à Annecy le 73. Mai 1949 entre les délégations de la Finlande et de l'Union Douanière libano-syrienne.

1 - La Délégation de la Finlande a présenté aux délégations de l'Union Douanière libano-syrienne une demande de concessions portant sur les articles suivants : bois contreplaqués, cartons en rouleaux ou en feuilles non façonnés ni ouvrés. Les délégations de l'Union Douanière libano-syrienne n'ont pas présenté à la Finlande de demande de concessions. Les délégations intéressées se sont en conséquence réunies le /3 Mai 1949, à l'hôtel Verdun, en vue d'examiner les possibilités d'échange de concessions sur leurs tarifs douaniers respectifs.

2 - Les délégations de la Finlande et de l'Union Douanière sont arrivées à la conclusion qu'il n'y a pas lieu d'un échange direct de concessions et de considérer de ce chef leurs négociations comme achevées. La Finlande convient d'annuler la liste de concessions qu'elle avait demandées.

5 - Les délégations des trois pays sont cependant d'accord pour considérer que la Finlande et l'Union Douanière libano-syrienne pourront bénéficier indirectement des concessions déjà accordées et de celles qui seront accordées dans l'avenir par chacune d'elles aux autres Parties Contractantes ou aux nouveaux pays adhérents, et ce conformément à la clause de la nation la plus favorisée.

4 - Les délégations sous-signées, à l'issue de la réunion, ont exprimé leur entière satisfaction de l'esprit de compréhension mutuelle qui a présidé à la négociation.

Le Président de la Délégation Finnoise

Le Président de la Délégation Libanaise :

r. Le Président de la Délégation Syrienne :

REAT TRABOUCY